



LA GESTION DE LA TRÉSORERIE

DANS LES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES, SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

La diminution des réserves de trésorerie liée aux difficultés financières grandissantes, les regroupements et rapprochements entre associations ainsi que l'importance des enjeux financiers qui entourent les projets immobiliers sont autant de sujets d'actualité qui nécessitent une maîtrise accrue de la gestion de la trésorerie de l'organisme gestionnaire.

De nombreuses questions se posent auxquelles cette formation vise à apporter des réponses précises : comment optimiser les produits financiers ? Peut-on transférer librement des fonds d'un établissement à un autre ? Et vers la gestion propre ? Y a-t-il des obligations précises sur l'utilisation des fonds issus de réserves réglementées ? Quelles sont les limites de l'utilisation des comptes de liaison ?

OBJECTIFS

- Repérer et analyser les objectifs qui guident la gestion de trésorerie et les limites afférentes
- Mieux connaître les options en matière de supports au regard des objectifs
- Clarifier les éléments relatifs à la fiscalité

CONTENU

Les objectifs de la gestion de trésorerie

- Le renforcement des fonds propres de l'association
- Une source complémentaire de financement des activités de l'association
- Le positionnement entre la gestion propre et la gestion conventionnée

Les limites importantes à ne pas franchir

- La maîtrise du risque attaché aux placements
- L'optimisation de la disponibilité des fonds

L'importance du choix du support de gestion en fonction des objectifs

- La définition des objectifs
- La détermination du revenu disponible
- Le tableau prévisionnel de trésorerie
- L'utilisation des comptes de liaison

Les principaux supports d'optimisation de la trésorerie

- Les livrets
- Les DAT / CAT
- Les obligations et SICAV

Points d'attention sur la fiscalité applicable aux revenus du patrimoine

- Les revenus exonérés
- Les revenus à 10 %
- Les revenus à 15 %
- Les revenus à 24 %



3 juin 2021



Classe virtuelle



325€

par personne



1 jour

01 53 98 95 03 – formation@fehap.fr

Prérequis

Bonnes connaissances des règles comptables

PUBLICS

- Présidents et trésoriers
- Directeurs généraux
- Directeurs
- Directeurs financiers

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pédagogie interactive alternant :

- exposés et apports théoriques et méthodologiques
- exercices et études de cas
- échanges

Grille d'auto-évaluation des acquis de la formation

INTERVENANTS

- Expert-comptable, commissaire aux comptes spécialisé dans le secteur sanitaire, social et médico-social